



Perte de contrat que deviennent les salariés

Par **amanda010**, le **02/07/2012** à **17:09**

Bonjour,rrrnJe travaille actuellement pour une entreprise de nettoyage dans une piscine municipale qui sous traite l'entretien de ses locaux. rnrnJe viens d'apprendre que le contrat de mon entreprise de nettoyage n'a pas été renouvelé.rnrnLe contrat de mon entreprise de nettoyage et de la piscine municipale prendra fin le 6/07/2012.rnrnLa piscine souhaite mettre fin à la sous traitance et des agents municipaux s'occuperont désormais de l'entretien des locaux de la piscine.rnrnJe souhaiterai savoir quelles sont les obligations de mon employeur à mon égard ???rnQue va t-il se passer pour moi ???

Par **pat76**, le **03/07/2012** à **18:27**

BonjourrrrnL'entreprise de nettoyage, votre employeur devra vous affecter sur un autre site.rnrnCe dernier est dans l'obligation de vous fournir du travail.rnrnSi il devait vous licencier, cela ne pourrait être qu'un licenciement économique mais il devra justifier qu'il a cherché à vous reclasser en vous faisant des propositions écrites.